

Accueil collectif de la petite enfance

Pour qui ?

- communes
- communautés de communes
- porteurs de projets/gestionnaires privés

Quelles prestations ?

Nous vous accompagnons...

- en vous apportant des renseignements de premier niveau (documents, supports...)
- en assurant un suivi personnalisé de vos projets

Nous vous apportons notre expertise...

- en étudiant votre dossier au regard de la réglementation spécifique

Combien ?

Le service proposé est gratuit.

Pour quoi ?

Le Conseil Départemental (CD67) vous accompagne en fonction de vos besoins dans le développement de l'offre d'accueil en matière de petite enfance : création, transformation, restructuration, déménagement, suivi.

- connaître les différents types de structures, leurs avantages et inconvénients (services rendus à la population, pérennité du projet, financements), connaissance de la réglementation particulière

Comment ?

Prendre contact avec le référent CD67 de votre territoire.